

## A - VERS LE MAINTIEN DES HABITATS NATURELS TERRESTRES ET MARINS

### A1 - LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES BACCHARIS - HERBES DE LA PAMPA - RENOUEE DU JAPON

#### FICHE ACTION A1

#### Lutte contre les espèces envahissantes



**Présentation de la fiche action globale : pour le périmètre ZPS « Rade de Lorient » mais aussi pour le périmètre ZSC « Massif dunaire Gâvres – Quiberon et zones humides associées ».**

**La lutte contre les espèces envahissantes doit être considérée à l'échelle du site, non pas à l'échelle d'une zone humide.**

**Communes concernées : Riante, Gâvres, Plouhinec, Etel, Erdeven, Belz, Plouharnel, St Pierre Quiberon, Quiberon et Carnac**

## A1 : Lutte contre les espèces envahissantes

### FICHE ACTION A1

### Lutte contre les espèces envahissantes Baccharis – Herbe de pampa – Renouée du Japon

PRIORITE : \* \* \*

COMMUNES CONCERNEES :

**Locmiquélic**  
**Riantec**  
**Gâvres**  
**Plouhinec**  
Port-Louis  
Belz  
Etel  
Erdeven  
Plouharnel  
St Pierre Quiberon  
Quiberon  
Carnac

COUT TOTAL ESTIME

63 675, 2 €  
+ Coût sensibilisation inclus  
dans la fiche action Natura  
2000 n°F

MAITRISE D'OUVRAGE

BV/SEPNB  
SM Grand Site  
Cap l'Orient  
CEL  
Région Bretagne

...

MAITRISE D'OEUVRE

Collectivités  
Associations  
Chantiers d'insertions  
Prestataires de service

...

PARTENAIRES TECHNIQUES

Forum des Marais  
Atlantiques, Agence  
Méditerranéenne de  
l'environnement, CAP  
Atlantique, Chantiers  
Nature et Patrimoine BBO  
et SIVOM  
Auray/Belz/Quiberon

PARTENAIRES FINANCIERS

Europe, Etat, Agence de  
l'eau, LIFE Gâvres-  
Quiberon, LIFE Phragmite

Référence fiches action  
Natura 2000 : F

Référence autres  
programmes : actions  
prévues dans le LIFE  
Phragmite aquatique et le  
LIFE biodiversité

◆ **PERIMETRE CONCERNE :** l'ensemble du  
périmètre NATURA 2000

◆ **STATUTS:**

Site classé (Plouhinec, St Pierre Quiberon,  
Quiberon)  
Site inscrit (Gâvres, Plouhinec)  
ZNIEFF (Plouhinec, Erdeven, Plouharnel, St  
Pierre Quiberon et Quiberon, Locmiquélic)  
ZICO Rade de Lorient et Baie de Quiberon (pour  
partie)  
ZPS FR10093 dite Baie de Quiberon (fond de  
l'anse de Plouharnel et périmètre autour de  
Téviéc)  
ZPS FR10094 dite Rade de Lorient  
Application de la Loi Littoral dans les POS :  
zonage NDs et NDm  
Périmètre de servitude militaire

◆ **PROPRIETAIRES**

Tout propriétaire



◆ **LOCALISATION :**

Ce recensement n'est pas exhaustif.

Plouhinec : Pieds isolés dans les dépressions humides arrières-dunaires, autour des étangs arrières-littoraux  
Un état initial des pieds existant dans la zone humide arrière dunaire Kervégan/Sémaphore a été réalisé en 2002 (baccharis, herbe de pampa)

Etel : Anciennement une haie autour du plan d'eau (baccharis) qui a été arrachée. Il reste quelques pieds disséminés

Erdeven : Zones humides de Kerminihy, pieds isolés disséminés (baccharis, herbe de pampa)

Plouharnel : Marge ouest de la baie de Plouharnel au sud du camping du Bois d'Amour, le long de la route d'accès à l'Observatoire, dépressions humides de Ste Barbe, zone humide du Bégo (baccharis). Le long de la départementale D768 au nord de la baie, dans la dépression humide : baccharis très denses

St Pierre Quiberon, Quiberon : pieds isolés disséminés

Carnac : Champ de baccharis sur St Colomban, pieds autour de l'anse du Pô. Pieds autour des chantiers ostréicoles (Carnac et Plouharnel)

Locmiquélic : Sur le marais de Pen Mané un très grand nombre de pieds de baccharis et d'herbe de la Pampa ont été recensés. Le développement de la renouée du Japon est noté en périphérie du marais. Des premières interventions d'arrachage et de brûlage ont été réalisées en 2006.

## ◆ ETAT ACTUEL ET EVOLUTION

**Baccharis** : Adventice d'origine nord américaine d'introduction ancienne, naturalisée sur l'ensemble du littoral où elle est devenue envahissante (un pied peut produire jusqu'à 1 million de graines). Son développement est optimal en périphérie des zones humides et sa présence occasionnelle en dune vive.

**Herbe de pampa** : Originale d'Amérique du Nord, elle est abondante sur la côte atlantique. Elle est envahissante.

**Renouée du Japon** : Plante à reproduction végétative très importante un fragment de plante emporté par le courant peut donner un pied. Plante très difficile à éradiquer.

**Menace principale** : banalisation des milieux naturels, disparition d'espèces autochtones

### 1. Méthodes de lutte contre le baccharis

**Retour d'expériences pour le baccharis** : Une réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour éliminer le baccharis a été menée par la CAP Atlantique (Loire atlantique) : synthèse bibliographique sur le baccharis, cartographie terrain, création d'une base de données multicritères, expérimentations de diverses méthodes de lutte, synthèse des conclusions.

Le tableau ci-dessous récapitule les diverses techniques existantes, la période de réalisation ainsi que les premières conclusions quant à l'efficacité de ces méthodes.

TECHNIQUES	PERIODE DE REALISATION	CONSTAT / EFFICACITE
<b>Arrachage manuel</b>	De l'automne au printemps Sol détrempé	Très efficace sur les jeunes plants (maximum 2 ans)
<b>Coupe</b>	Fin été / automne En période de descente de sève	Nécessité de passages les années suivantes afin de couper les rejets
<b>Arrachage à la mini pelle</b>	De la fin du printemps à l'été Sol sec, bonne portance	Nécessité de passages les années suivantes afin de couper les rejets
<b>Brûlage</b>	Fin automne / hiver Se référer à la réglementation	Possibilité de rejets à partir des souches et des racines
<b>Girobroyage / Fauche</b>	Fin été / automne, en période de sève descendante Au printemps, sève montante si on réalise un traitement chimique derrière	Rejets à partir des souches voire des racines restant dans le sol après l'arrachage de la souche
<b>Dévitalisation de souche</b> (Round Up Biovert ou Attilex)	Fin été / automne, au même moment que la coupe (si les deux techniques sont couplées)	Très efficace (100 % de destruction) mais synthèses éco toxicologiques en cours d'élaboration
<b>Pulvérisation</b> (Débroussaillant 2D et Torda 22K)	Fin printemps / été, avec la plus faible pluviométrie possible	95 à 100 % de destruction. Risques toxicologiques et éco toxicologiques sont faibles
<b>Sel</b>	Fin été / automne, en période de sève descendante, peu de pluviométrie	Interdit comme désherbant depuis le 22 avril 2004
<b>Immersion</b>	Nécessité de pouvoir gérer les niveaux d'eau	
TECHNIQUE	DESCRIPTIF	CONSTAT / EFFICACITE
<b>Désherbage « Waipuna »</b>	Procédé néo zélandais qui utilise de l'eau et une mousse à base d'additifs de végétaux (amidon et noix de coco). La mousse sort à 96°C	Coûts très élevés et protocole encore à définir

L'utilisation de phytocides semble efficace pour détruire les baccharis. Leur utilisation est fortement déconseillée en milieu naturel. Il est nécessaire de privilégier, sur les secteurs écologiquement sensibles les autres techniques car les phytocides ont des impacts néfastes sur la santé humaine et la biodiversité (accumulation des molécules actives dans les organismes vivants tout au long de la chaîne alimentaire).

Les phytocides pourront cependant être utilisés sur des secteurs comme St-Colomban où la densité est très importante (à voir avec l'ostréiculture et donc la qualité des eaux) et en dernier recours, après des expérimentations et des analyses éco toxicologiques.

### Définition d'un cadre réglementaire et administratif d'intervention

Un dossier a été préparé afin de permettre le classement du baccharis en organisme nuisible. Ce dossier a été présenté courant juillet 2004 au Ministère de l'Agriculture. Si le baccharis est classé comme nuisible, il sera alors possible de prendre un arrêté ministériel puis des arrêtés préfectoraux et ainsi d'organiser les méthodes de lutte. L'échéance quant à la désignation ou non en organisme nuisible n'est pas connue. Si le classement nuisible est validé, des équipes de personnes compétentes pour la lutte chimique seront créées.

### 2. Méthodes de lutte contre l'herbe de la pampa

Contrairement au baccharis, l'herbe de la pampa ne rejette pas depuis son système racinaire. L'intervention consiste à un arrachage des souches :

- manuel ou avec une chèvre (trépied équipé d'un treuil) pour les petits plants,
- à la pelle mécanique pour les gros plants.

Les interventions devront avoir lieu hors période de floraison pour éviter la dissémination des graines (principal mode de reproduction de la plante).

### 3. Méthodes de lutte contre la renouée du Japon

Plusieurs méthodes de lutte contre cette espèce ont été tentées mais peu d'entre elles sont efficaces. La méthode préconisée est l'arrachage régulier jusqu'à épuisement du système racinaire avec brûlage sur place des plants pour éviter toute dissémination. Des recommandations sont faites quant à l'entretien des bords de fossés recouvert de renouée. L'utilisation du matériel d'entretien classique est à proscrire sur ces secteurs car il favorise la colonisation d'autres secteurs par la plante (fragments de plantes disséminés par les machines tout le long des secteurs entretenus).

Toutes expérimentations de lutte contre ces espèces envahissantes sont les bienvenues.



#### ◆ ACTIONS A MENER

⇒ **CARTOGRAPHIE DES SECTEURS CONCERNES PAR LA PROBLEMATIQUE** (avec définition de classes de densité) : la méthode utilisée par la CAP Atlantique pourrait être reprise. Divers critères ont été utilisés : colonisation (recouvrement, taille, densité des pieds...), intérêt écologique du secteur, usages, méthodes de lutte préconisées...

⇒ **POUR LES PIEDS EXISTANTS** : à affiner en fonction de la cartographie réalisée

- Arrachage manuel des jeunes plants quels que soient le secteur et l'espèce

- Quels que soient le secteur et la technique : Exportation impérative des déchets verts (ou brûler les pieds arrachés pour éviter toute dispersion des graines). A REALISER **HORS PERIODE DE FLORAISON** (janvier/ février pour le baccharis) pour éviter toute dispersion des graines.

- Plouhinec et Erdeven : arrachage manuel + coupe + passages annuels pour couper les repousses et épuiser la souche de baccharis.

- Sur Plouharnel :

Nord de la baie : girobroyage puis passages annuels pour épuiser les souches de baccharis.

Ouest de la Baie : coupes puis passages annuels pour épuiser les souches de baccharis.

- Carnac : St-Colomban selon les secteurs

Lorsque l'on n'a que du baccharis : girobroyage + pulvérisation des souches (mise en place d'un protocole de suivi des eaux et sédiments, en lien avec l'ostréiculture) .

Lorsque l'on a des baccharis et des prunelliers : coupe sélective des baccharis et dévitalisation de la souche (pour éviter un autre passage les années suivantes compte tenu de la difficulté d'accès) : mise en place d'un protocole de suivi des eaux et sédiments.

- Locmiquélic : Marais de Pen Mané, intervention en période plutôt sèche (portance du sol), idéalement en début d'été avant la floraison.

Baccharis : arrachage des petits pieds à la main et des gros pieds à la chèvre, brûlage sur le site dans un secteur peu sensible.

Herbe de la Pampa : arrachage des pieds à la pelle mécanique (avec du matériel basse-pression).

**Renouée du Japon** : deux interventions par an minimum, arrachage, séchage et brûlage sur place des plants jusqu'à épuisement de la souche.

⇒ **POUR PRESERVER LES MILIEUX DANS L'AVENIR** : INTERDIRE la plantation

Dans l'attente du classement ou non du baccharis comme organisme nuisible

- Sensibilisation sous forme de plaquettes des particuliers, des communes, des Services Techniques, administration, associations...
- Sensibilisation des pépiniéristes et paysagistes à l'échelle départementale, régionale et nationale,
- Interdiction de plantations de baccharis, d'herbes de la pampa et de renouée du Japon dans les nouveaux projets d'aménagement (ronds points, lotissements, résidences...). Vigilance des communes,
- Eviter la dissémination de la plante lors de l'entretien des espaces verts (ne pas passer le matériel dans les secteurs où ces espèces sont développées ou bien le nettoyer avant d'aller sur d'autres secteurs),
- Lors d'une révision du PLU, mention dans le règlement de ce PLU de l'interdiction de planter du baccharis, de la renouée du Japon et de l'herbes de la pampa sur la commune,
- Prise d'un arrêté municipal interdisant le baccharis sur la commune,
- Mutualisation des expériences : mise en place d'un comité de gestion/suivi, participation aux colloques nationaux sur le sujet.
- Suivi des autres espèces végétales susceptibles de devenir envahissantes,
- Puis si classement comme organisme nuisible, prise d'un arrêté Préfectoral interdisant la plantation des baccharis.

◆ **ACTIONS DEJA MENEES**

**POUR LE BACCHARIS :**

- Prise d'un arrêté municipal : Erdeven, Plouharnel, Belz, Locmiquélic
- Notification dans le règlement du PLU à venir : St Pierre Quiberon, Quiberon, **Locmiquélic ??**
- Travaux d'arrachage :

ONF : secteur de l'Observatoire (Plouharnel) : arrachage à la mini pelle

ACCA de Plouharnel, Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan : zone humide du Bégo (Plouharnel) : passage du girobroyeur + arrachage manuel

Plouhinec : recensement des pieds par un stagiaire (en lien avec la garde du littoral) et arrachage manuel.

- Sensibilisation : réalisation d'une « plaquette » d'information pour le baccharis (Cf. pages suivantes)

Locmiquélic : recensement des pieds et arrachage des plants de renouée et de baccharis par le chantier Nature et Patrimoine du Fort de Pen Mané ; arrachage des pieds d'herbe de la pampa par une entreprise dans le cadre du LIFE Phragmite aquatique porté par Bretagne vivante, brûlage des plumeaux en graines.

◆ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Pour les pieds existants :

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Recensement des pieds existants.	✓					
Arrachage : un passage sur tous les secteurs	✓	✓	✓			
Passages annuels afin de couper les repousses si nécessaire sur les premiers secteurs traités et suivi de l'évolution de la population		✓	✓	✓	✓	✓
Rapprochement d'autres structures afin d'optimiser les techniques de lutte	✓	✓	✓			
Echange des expériences		✓	✓	✓	✓	✓

Pour préserver les milieux dans l'avenir :

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Action de sensibilisation à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale	✓	✓	✓	✓	✓	
Mention dans le règlement des PLU : interdiction de plantation	✓	✓	✓	✓	✓	
Prise d'arrêtés municipaux	✓	✓				
Prise d'un arrêté préfectoral		✓				

◆ **ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES**

**PARTIE « PETITE MER DE GAVRES » ET « ETANGS DE KERVRAN ET KERZINE »**

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Recensement des pieds existants	675,2 €					
Arrachage / coupe / girobroyage / dévitalisation / pulvérisation (selon les secteurs)	10 000 €	15 000 €	15 000 €			
Coupe des repousses			10 000 €	5 000 €	4 000 €	4 000 €
Sensibilisation	Cf. fiche action n° F					
Suivi						
<b>Montant total /an</b>	<b>10 675,2 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

**PARTIE « PEN MANE »**

	N	N+1	N +2	N+3	N+4	N+5
Recensement des pieds existants	0 €					
Arrachage / coupe / girobroyage / dévitalisation / pulvérisation (selon les secteurs)	€	€	€			
Coupe des repousses			€	€	€	€
Sensibilisation	Cf. fiche action n° F					
Suivi de l'évolution des espèces						
<b>Montant total /an</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

**◆ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Objectifs du suivi	Indicateurs	Structure relevant potentiellement l'indicateur
Suivi de la dynamique des populations d'espèces envahissantes	Estimation annuelle du nombre de pieds et des surfaces occupées par secteurs Nombre d'espèces envahissantes relevées dans le périmètre	Agent de terrain, maître d'ouvrage de la lutte contre les espèces envahissantes, chantiers nature et patrimoine...
Suivi du niveau de sensibilisation des différents acteurs	Enquête auprès des différents acteurs au bout de quelques années de mise en place de l'action	Opérateur local
Suivi de l'intégration de notifications dans les PLU	% de PLU ayant intégré la problématique par rapport au nombre de PLU concernés	Opérateur local sur consultation des communes concernées

Exemple de « PLAQUETTE » DE SENSIBILISATION

# C'est quoi le Baccharis ?

Originaire d'Amérique du Nord, le baccharis (appelé Sénéçon en arbre ou faux cotonnier) est utilisé dans les jardins chez les particuliers, dans les programmes d'aménagement d'espaces verts des communes (lotissements, ronds points...), le long des routes situées aux abords du littoral...

Sa remarquable capacité de reproduction (jusqu'à un million de graines sur un pied femelle, la durée de vie d'une graine étant de 5 ans) et ses qualités d'adaptation ont favorisé la colonisation et l'invasion de différents milieux (zones humides, dune fixée voire dune vive) des littoraux atlantique et méditerranéen. C'est ce que l'on appelle **une peste végétale**.

Le caractère invasif du baccharis pose des problèmes sur l'ensemble des littoraux français mais aussi sur d'autres continents comme l'Australie.

Une fois installé, il est très difficile de l'éliminer.

Sur le Grand Site Gâvres - Quiberon, il est présent sur l'ensemble de ce territoire : aussi bien en bordure de Petite Mer de Gâvres, que dans les dépressions arrières-dunaires de Plouhinec, Erdeven et Plouharnel, ils prolifèrent sur les rives de la baie de Plouharnel et est même présent sur les pelouses de la côte sauvage de la presqu'île de Quiberon. On le trouve également dans la haie autour du plan d'eau d'Étel.

## *Le baccharis...*

Arbuste pouvant atteindre 5 m de hauteur.

Feuilles un peu épaisses, plus pâles en dessous, losangiques de 1 à 5 dents de chaque côté

Fleurs blanchâtres groupées en inflorescence terminale, fruits côtelés à aigrette blanche neige très voyante, dispersés par le vent (comparables à ceux du pissenlit).

Floraison et fructification d'août à novembre.



# Quels problèmes posent les Baccharis ?

## Fermeture des paysages

Les baccharis forment des fourrés très denses. Le paysage se ferme, devient monotone. L'intérêt esthétique et touristique des secteurs envahis par les baccharis diminue donc. Les paysages typiques, appréciés de tous, disparaissent pour ne laisser que de grandes étendues de baccharis.

## Banalisation de la végétation

Les espèces originellement présentes disparaissent, supplantées par les baccharis. C'est donc toute la diversité écologique qui peu à peu décroît.

Des stations d'orchidées rares (comme la Spiranthe d'été ou le Liparis de Loesel protégés au niveau européen), peuvent disparaître étouffées par les baccharis.

Pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter sur la voie publique SVP

« PLAQUETTE » DE SENSIBILISATION

## Quels sont les moyens de lutte contre les Baccharis ?

Les baccharis sont extrêmement résistants aux techniques de lutte mécanique (broyage, arrachage sans dessouchage). C'est l'ensemble du système racinaire des arbustes qui doit être arraché, si tel n'est pas le cas, le baccharis rejette.

Compte tenu de la localisation des baccharis en milieux naturels sensibles, il n'est pas question de mettre en œuvre une lutte chimique.

Seul l'arrachage manuel des très jeunes pousses avec leurs racines est efficace.

Le dessouchage et l'élimination de la plus grande partie du système racinaire des arbustes les plus développés peuvent aussi être effectués.

Une coupe régulière de la base des pieds de baccharis est très efficace. La souche finit par mourir.

Tout ceci est à effectuer impérativement en hiver (hors période de floraison pour éviter la dissémination)

Une fois arrachés, les baccharis doivent être brûlés, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin d'éviter toute dissémination des graines lors d'un éventuel transport en déchetterie.

## Que pouvez vous faire pour lutter contre la prolifération des Baccharis?

☺ NE PLUS EN PLANTER !

☺ L'ARRACHER DANS VOS JARDINS (à proscrire au moment de la floraison afin d'éviter les risques de dissémination des graines) ou le COUPER REGULIEREMENT A LA BASE AFIN D'EPUISE LA SOUCHE.

☺ LE REMPLACER PAR DES ESSENCES NON ENVAHISSANTES (Fusain, Tamaris, Atriplex, par ex.)

☺ SENSIBILISER VOS VOISINS, VOS AMIS... !

## D'autres actions à mettre en place...

- Arrachage et arrêt de l'utilisation des baccharis dans les espaces publics par les services municipaux, les communes
- Arrêt de l'utilisation des baccharis dans les programmes d'aménagement d'espaces verts de lotissements, résidences... (Plouhinec...)
- Interdiction de plantations prise dans les règlements des PLU de chaque commune (Quiberon et St Pierre Quiberon)
- Arrêté municipal interdisant la plantation de baccharis (Erdeven et Plouharnel)
- Contrôle des populations existantes : arrachage, dessouchage...
- Campagne d'information auprès des paysagistes et pépiniéristes

SM Grand Site  
Gâvres - Quiberon  
NATURA 2000

Pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter sur la voie publique SVP